

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 25 mars 2022

N° 2022-196

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

## **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY

Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET

M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37 Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40

M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à

M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h

M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30 M. Patrick BOBET à M. Gwenaël LAMARQUE à partir de 14h30

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10

M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwenaël LAMARQUE jusqu'à 10h45

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20

M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09

Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10

M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15 Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30

M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16

Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38

M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S):
Monsieur Philippe POUTOU.

## **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45 Mme Simone BONORON à partir de 18h11 M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38 M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45 Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38 Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

# BORDEAUX MÉTROPOLE Conseil du 25 mars 2022 Délibération N° 2022-196

# Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de codéveloppement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Par délibération 2022/086 en date du 28 janvier 2022, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 723 200 € à 18 manifestations.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 4 manifestations, pour un montant global de 52 500 €.

Consciente de l'impact important que peut encore avoir la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire, que leurs manifestations 2022 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales ou préfectorales, voire annulées.

Le budget de la présente délibération est constitué des opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTI ON ACCORDE E PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
-----------------------	-------------------------	---------------------------------------	------------------------------------

> LE HAILLAN CHANTE  Mairie du Haillan  CODEV ville du Haillan Fiche action n° C052000001  Demande n°2022-00341	Présentation de la manifestation : La ville du Haillan a fait de la chanson un axe majeur de sa politique culturelle. Avec Le Haillan Chanté, qu'elle organise depuis 12 ans, elle propose une programmation éclectique (création, artistes confirmés, locaux, nationaux) et permet la découverte de nombreux talents. Dans cet objectif de découverte et de soutien aux artistes, cette édition mettra en place un tremplin chanson à l'Entrepôt en amont du festival. Cette manifestation se déroulera sur 4 jours, au mois de juin 2022.  Plan de financement : Bordeaux Métropole qui soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 7 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 84 400 €.	7 500	84 400
> FACTS Université de Bordeaux  CODEV ville de Talence Fiche action n° C055220003  Demande n°2022-00182	Présentation de la manifestation : FACTS, le festival arts créativité technologie sciences de l'Université de Bordeaux est une manifestation pluridisciplinaire mêlant théâtre, écriture, arts visuels, arts numériques, arts plastiques et les sciences et technologies. Elle répond à trois objectifs : - le soutien à des propositions artistiques innovantes, - la participation à de nouvelles formes de médiation artistique d'une part et de la recherche d'autre part, - la constitution d'un écosystème créatif et participatif, grâce aux opérateurs culturels partenaires de l'événement. Cette manifestation, qui prend la forme d'une biennale, se déroulera en novembre 2022.  Plan de financement : Bordeaux Métropole qui soutient cette manifestation depuis 2015 à hauteur de 20 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 290 000 €.	20 000	290 000
> SALON DU LIVRE JEUNESSE  Mairie du Bouscat  CODEV ville du Bouscat Fiche action n° C050690002  Demande n° 2022-00370	Présentation de la manifestation : Pour le XXIème acte du salon du livre jeunesse, la ville du Bouscat lève le rideau sur quatre journées dédiées au théâtre en mars 2022 ! Une quinzaine d'auteurs et d'illustrateurs jeunesse feront monter petits et grands sur les planches de ce merveilleux univers.	10 000	39 800

	Théâtre d'impro, théâtre d'images ou d'objets, théâtre de marionnettes, théâtre classique ou contemporain le salon déclinera l'art de la scène sous toutes ses formes et aura pour objectif de mieux faire connaitre l'écriture théâtrale et ses auteurs.  Au programme : deux journées dédiées aux rencontres scolaires et deux journées ouvertes au grand public. Dédicaces, remise de prix, ateliers, contes, expositions, spectacles seront une autre façon d'explorer la thématique de l'année, d'aiguiser l'imagination du jeune public et d'entrer dans l'univers des auteurs et des illustrateurs invités.  ▶ Plan de financement : Aux Codev3 et 4 (2015 à 2021), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000 € par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 39 800 €.		
> QUATUORS A BORDEAUX  Association Quatuors à Bordeaux  CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C050630101  Demande n°2022-00352	Présentation de la manifestation :  Bordeaux accueille tous les 3 ans depuis 1999 l'un des concours de quatuors à cordes les plus reconnus au niveau international.  L'exigence et l'ouverture sont les deux maîtres mots qui guident ce projet : - exigence artistique, mais aussi exigence dans la sélection des candidats, dans la composition du jury en passant par celle des lieux investis et des partenariats mis en place ouverture visant à décloisonner, et parfois même à « dépoussiérer » l'image que l'on peut parfois avoir du quatuor à cordes qui est une musique universelle et d'une immense richesse. Ouverture à des publics variés, ouverture à des lieux à la fois classiques et atypiques, ouverture à différentes formes et genres musicaux, et enfin ouverture à d'autres formes et disciplines artistiques.  L'événement Quatuors à Bordeaux s'organise sur 3 ans, avec une année de concours et deux années de festivals. 2022 sera l'année de concours et offrira un rayonnement international à l'événement  Plan de financement :  Bordeaux Métropole qui soutient cette manifestation depuis 2020 à hauteur de 10 000 € la première année et 15 000 € en 2021 est sollicitée cette année pour un	15 000	271 500

soutien financier identique, soit 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 271 500 €.		
---	--	--

Nombre d'opérateu rs :	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :
4	52 500 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

**VU** la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de codéveloppements 2021-2023,

**VU** la délibération n°2022/86 en date du 28 janvier 2022 attribuant au titre des contrats de co-développement 723 200 € à 18 manifestations,

VU les dossiers déposés par les opérateurs

# **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

## **DECIDE**

<u>Article 1</u> : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées,

<u>Article 3</u>: d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, articles 65748, 657341 et 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
OI III/IIIO ZOZZ	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	
	Madame Brigitte BLOCH